

Paris, le 2 octobre 2025

Communiqué de presse

Les Filles du DC 10 - Parties civiles -



Le groupe des familles endeuillées, partie civile, victimes de l'attentat du DC 10 UTA défendues par Maitres Laure Heinich et Vincent Ollivier sera présent au procès en appel du dossier du financement libyen.

Le groupe des 10 familles du DC 10 baptisé « les Filles du DC 10 » dont la constitution de partie civile a été déclarée recevable dans le jugement du tribunal de Paris, le 25 septembre dernier, représentant à ce jour près de 30 personnes, sera à ce titre présent au prochain procès en appel. Elles ont chargé leurs avocats d'officialiser leur décision.

Ces ayants-droits des victimes manifestent ainsi avec la plus ferme volonté, leur intention de défendre, comme elles l'ont fait en première instance, la mémoire de leurs proches victimes de l'attentat le plus meurtrier perpétré à ce jour contre la France par le colonel Kadhafi et son beau frère Abdallah Senoussi (170 morts).

Le jugement de première instance a reconnu leur préjudice moral causé par la particulière gravité de l'association de malfaiteurs qu'il a caractérisée.

Les réactions agressives et sans nuance et particulièrement celles de l'ex-président de la république Nicolas Sarkozy, se présentant comme une entité incarnant la nation, ont particulièrement choqué les familles de victimes et aggravé leur préjudice moral.

Le déferlement de contre-vérités, d'appels à jeter l'opprobre sur les représentants de la justice française et au complot ont largement contribué aux menaces de mort contre la présidente du Tribunal, les « Filles du DC 10 » lui expriment ici toute leur solidarité.

Contacts presse :

Yohanna Brette – ybrette@gmail.com

Danièle Klein – kleinrp@orange.fr

pour le Groupe des Filles du DC 10